



Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques

RAPPORT ANNUEL 2013

AGO & AGE du 19/06/2014

SOMMAIRE

PARTIE I :		
•	Présentation de la S.T.I.P	03
•	Activité et résultats	05
•	Participations	13
•	Actionnariat	14
•	Organe d'administration et de direction	16
•	Historique de la valeur S.T.I.P	17
•	Affectation des résultats	18
•	Gestion des ressources humaines	20
•	Eléments sur le contrôle interne	21
PARTIE II :		24
•	Rapport général des commissaires aux comptes	25
•	Rapport spécial des commissaires aux comptes	28
•	Etats financiers	31
➤	Bilan	32
➤	Etat de résultat	34
➤	Etat de flux de trésorerie	35
➤	Notes aux états financiers	36

PARTIE I

I- Présentation de la Société

Dénomination sociale :

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « S.T.I.P »

Forme juridique :

Société Anonyme

Objet social : selon l'article 3 des statuts

La société a pour objet la fabrication et la commercialisation de pneumatiques et tout autre article en caoutchouc manufacturé.

De manière générale, l'objet social englobe toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières pouvant se rattacher à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles d'apport, fusion, consortium, de filiale, de sous-traitance, de prise de gérance, de fond de commerce ou d'industrie ou autrement.

Capital social :

Le capital de la société est de douze millions six cent vingt trois mille quatre cent soixante douze dinars « 12 623 472 DT » divisé en quatre millions deux cent sept mille huit cent vingt quatre « 4 207 824 » actions nominatives de trois dinars chacune.

Siège social :

Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP n° 77 – Tunis – El khadhra 1003

E-mail : amine.dg@stip.com.tn

Usine 1 :

Route de Kairouan Km 13 M'saken

Usine 2 :

7050 Menzel Bourguiba BP 55

Date de création :

La société a été créée le 21 juillet 1980, à l'initiative de la Banque de Développement Économique de Tunisie en association avec la firme Italienne PIRELLI, acteur mondial majeur de l'industrie de pneumatiques.

Effectif :

L'effectif du personnel permanent au 31.12.2013 est de 944 employés dont 83 cadres.

Système qualité et environnemental :

- Certification ISO :
 - ISO – 9001 / 2008
 - ISO – 14001 / 2004
 Par l'organisme TUV-CERT pour son système intégré de Management Qualité Environnement (SMQE)
- Homologation produit STIP 1 (usine de M'saken):
STIP 1 fabrique des pneus conformes aux normes et standards internationaux :
D.O.T / E.T.R.T.O / E.C.E-30 (ISO-10121) / E.C.E-54 (ISO-10454)

Conseil d'administration :**Président**

M. Lamine CHERNI

Administrateurs

PIRELLI TYRE SPA	M. Taieb JNIFEN
Banque Islamique de Développement	M. Abderrahmen MEZOUARI EL GLAOUI
STUSID BANK.....	Mr. Mohamed Salah HANNACHI
BTK	Mme. Rim LAKHOUA
STB	Mme. Sawssen DAMAK
OCT	M. Mohamed FATNASSI
STIA	M. Afif KHEFACHA
EL BOUNIANE	M. Anis BEN HAMMOUDA

Commissaires aux comptes:

AMC Ernest & Young

Financial Auditing & Consulting



II- Activité et résultats

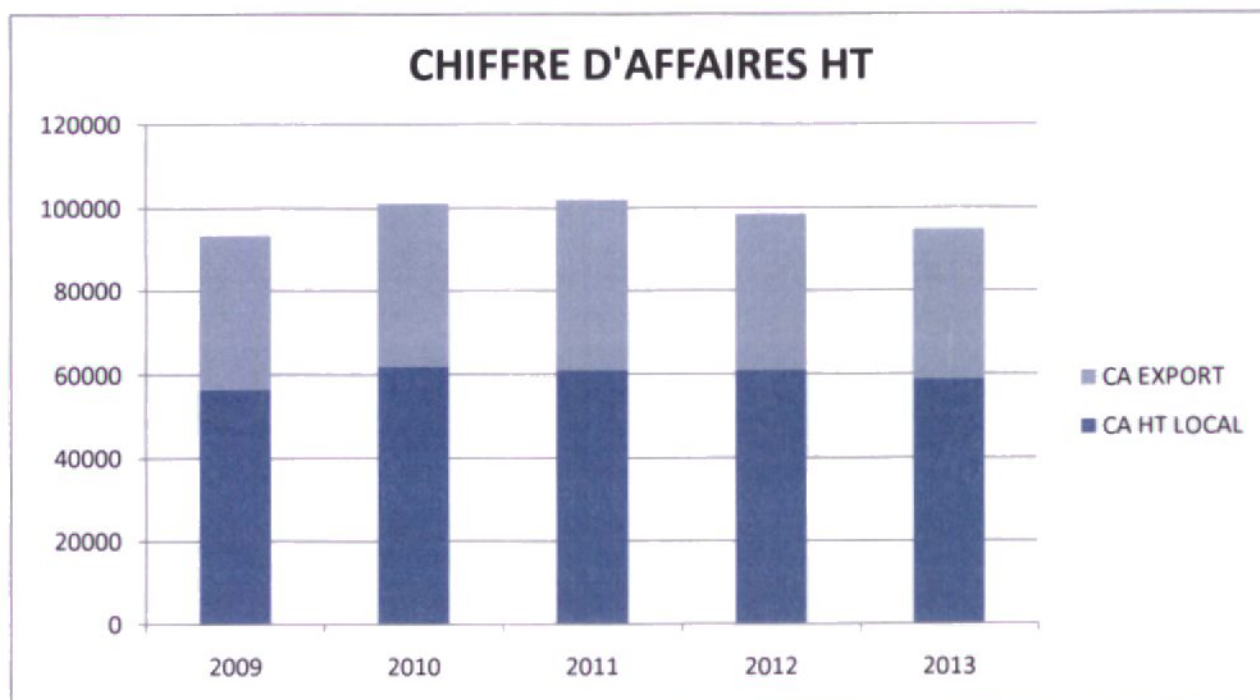
II.A. Chiffre d'affaires

II.A.1. Chiffre d'affaire total:

Le chiffre d'affaires hors taxes en pneus réalisé en 2013 a atteint 94.8 MD, soit une régression de l'ordre de 3.78 % comparaison faite aux réalisations de l'année 2012. Cette diminution est la résultante de la régression de la production d'une part et de l'arrêt d'exportation vers la Lybie, d'autre part.

Le chiffre d'affaires de la « STIP » a évolué depuis 2009 comme suit (en milliers de dinars) :

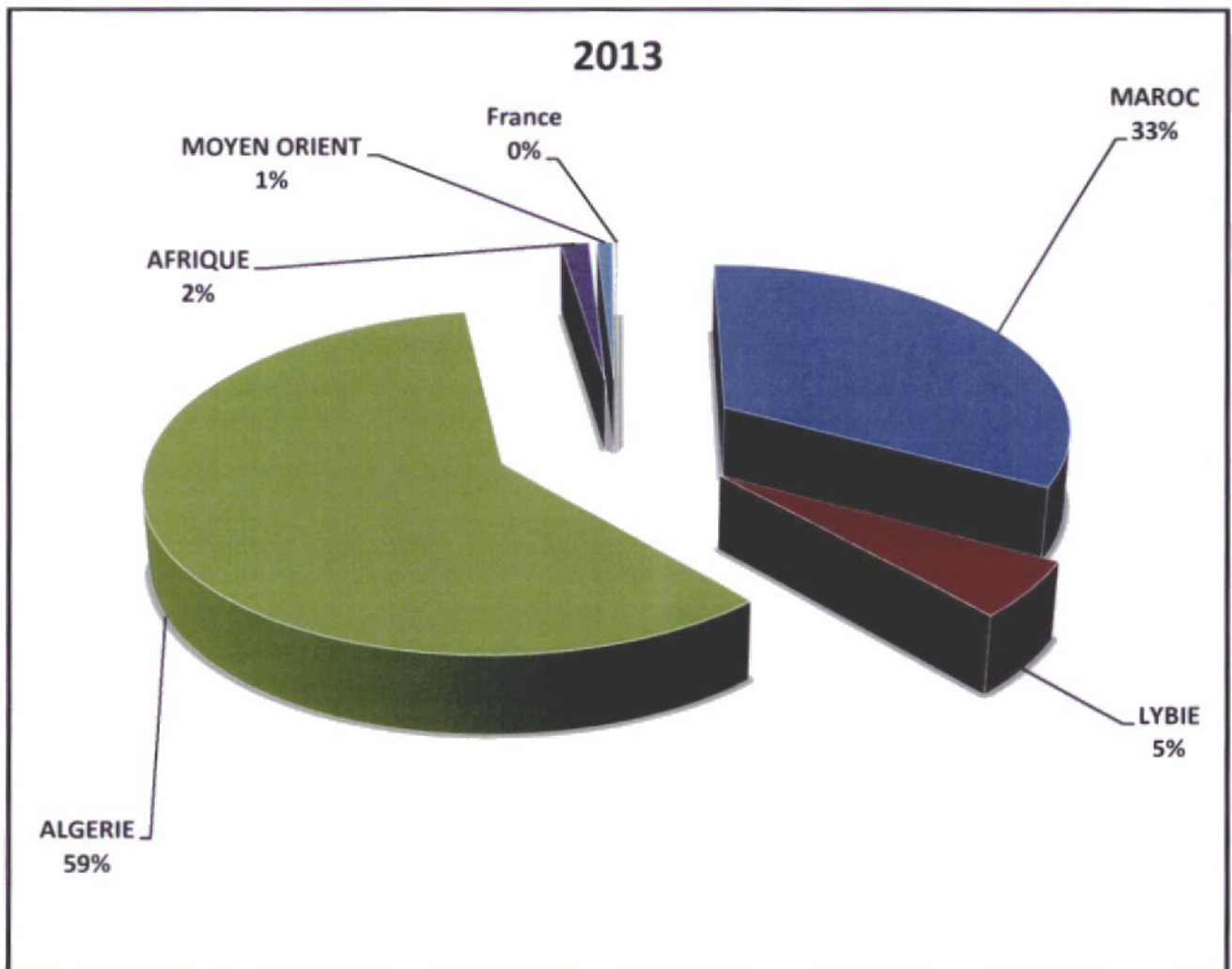
	2009	2010	2011	2012	2013
CA Total HT	93 333	101 161	101 947	98 538	94 810
CA Local HT	56 490	61 852	60 954	60 887	58 740
CA Export	36 843	39 309	40 993	37 651	36 069
Pourcentage local en tonnes	50%	51%	49%	53%	54%



II.A.2. Chiffre d'affaire export par pays :

UNITE = 1 000 Dinars

pays	2012	%	pays	2013	%
MAROC	15 680	42	MAROC	11 857	33
LYBIE	3 122	8	LYBIE	1 978	5
ALGERIE	17 024	45	ALGERIE	21 366	59
FRANCE	150	0	FRANCE	39	0
AFRIQUE	1 075	3	AFRIQUE	539	1
MOYEN ORIENT	600	2	MOYEN ORIENT	291	1
AUTRES	0	0	AUTRES	0	0
TOTAL	37 651	100	TOTAL	36 069	100



II.B. Production

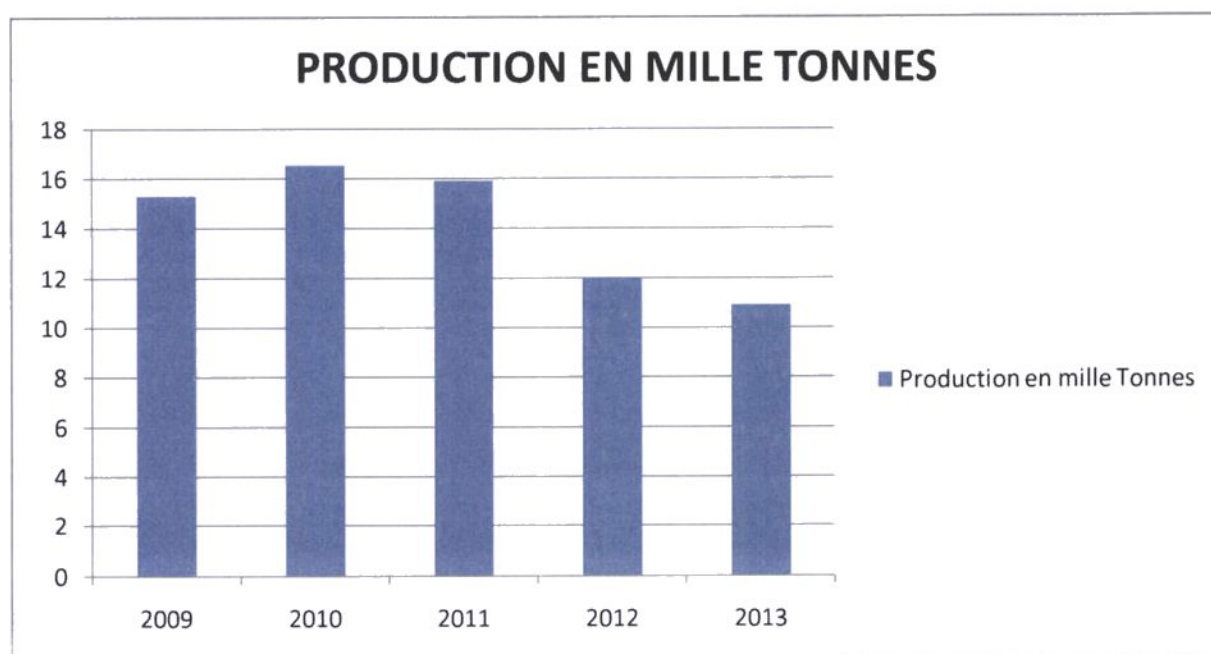
La production de pneumatiques des deux usines durant l'année 2013 a atteint 10 947 tonnes, soit une régression de 9 % par comparaison aux réalisations de l'année 2012 et ce en raison de l'absence des moyens de financement suffisants pour l'achat des matières premières. En effet, les emprunts courants obtenus pour le financement des achats de matières premières au titre des années 2012 et 2013 se présentent comme suit :

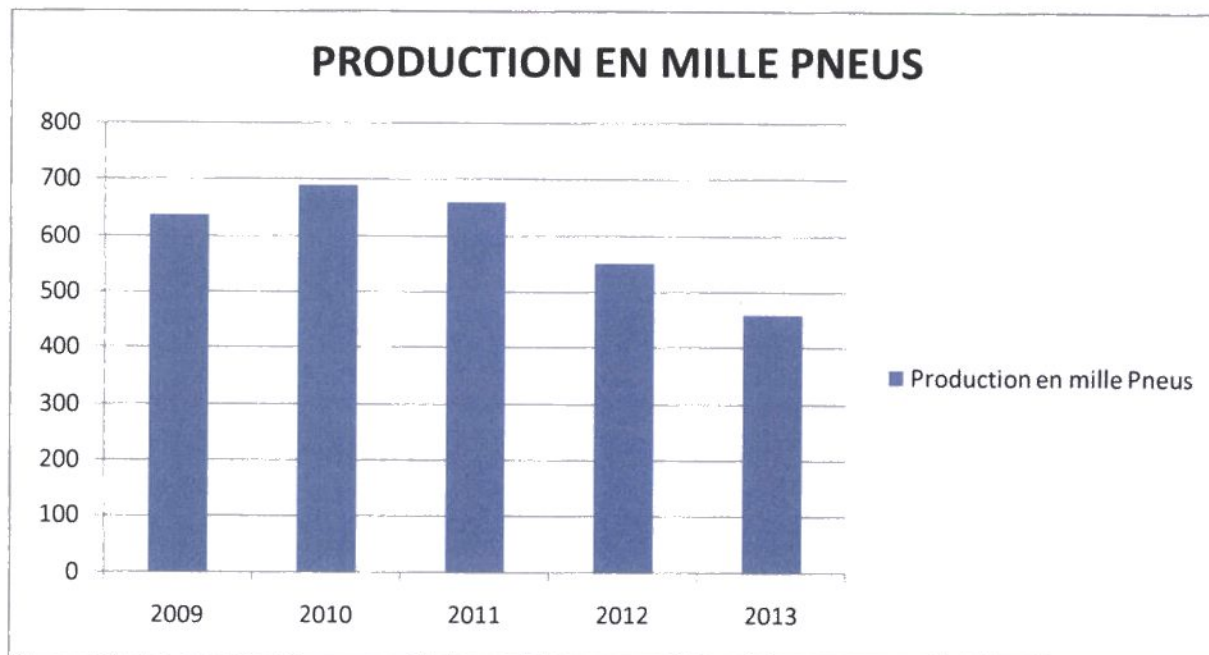
BANQUE	2012	2013
BNA	11 000 000	11 000 000
BH	13 000 000	0
STB	11 000 000 (*)	0
TOTAL	35 000 000	11 000 000

(*) Dont 3 000 000 débloqué au début de 2013

L'évolution de la production depuis 2009 (en unités de pneus et en tonnes) est présentée dans le tableau suivant :

	2009	2010	2011	2012	2013
Mille tonnes	15.3	16.5	15.9	12.0	10.9
Mille pneus	636	689	659	550	459





Toutefois, il y'a lieu de préciser que le niveau réel de production est inférieur à la capacité nominale de production évaluée à 20.3 Mille tonnes par an pour les deux usines de M'saken et Menzel Bourguiba.

Ainsi, le taux d'occupation se présente comme suit :

ANNEE	2009	2010	2011	2012	2013
Production en Mille Tonnes	15.3	16.5	15.9	12.0	10.9
Capacité en Mille Tonnes	24.3	24.3	24.3	20.3	20.3
Taux d'occupation	63 %	68 %	65 %	59 %	54 %

II.C. Approvisionnements et achats consommés

II.C.1- Matières premières :

Le coût d'achat des matières premières est essentiellement tributaire de la volatilité du cours mondial et de la variation de la parité USD/TND et EURO/TND.

Le coût moyen des matières premières consommées par tonne de pneus produits s'élève au 31/12/2013 à 4 132,934 Dinars contre 4 580,093 Dinars au 31/12/2012, soit une régression de 9,8 %.

II.C.2- Energie :

La valeur de la consommation d'énergie (électricité) est passée de 3 735 225 Dinars au 31/12/2012 à 3 937 746 Dinars au 31/12/2013. La régression de la production et l'augmentation du coût de l'énergie au cours de l'année 2013 ont engendré une hausse de 16 % du coût/tonne produit qui a passé de 310,702 Dinars par tonne produit en 2012 à 359,700 Dinars en 2013.

II.D. Investissements corporels et incorporels

Le montant des investissements s'élève au 31/12/2013 à 863 837 Dinars contre 1 495 624 Dinars au 31/12/2012.

Le tableau suivant retrace le solde initial des immobilisations corporelles et incorporelles, les mouvements de l'exercice 2013 (acquisitions, cessions et autres sorties), et le solde final en termes de valeurs brutes ainsi les amortissements cumulés au 31/12/2013 par nature d'immobilisation:

UNITE = 1 000 Dinars

Immobilisations	Valeur au 31/12/2012	Acquisition 2013	Transfert	Cession et autres 2013	Valeur au 31/12/2013	Amortissements cumulés au 31/12/2013	VCN
Immobilisations incorporelles							
Know How	7 004	0	0	0	7 004	-7 004	0
Logiciels	647	12	0	0	659	-633	26
Fonds de commerce	763	0	0	0	763	-648	114
En cours	0	0	0	0	0	0	0
Sous total 1	8 414	12	0	0	8 426	-8 285	140
Immobilisations corporelles							
Terrain	1 368	0	0	0	1 368	0	1 368
Constructions	25 763	0	0	0	25 763	-16 980	8 782
AAI constructions	3 342	0	0	0	3 342	-3 100	242
Matériel et outillage industriels	139 056	0	848	-155	139 748	-135 497	4 251
Matériel de transport	1 805	0	162	-325	1 642	-1 328	314
Matériel informatique	1 150	0	16	0	1 166	-1 073	93
AAI	1 063	0	38	0	1 100	-960	141
Equipement de bureau	442	0	4	-2	442	-417	27
En cours	606	852	-1 068	0	390	0	390
Sous total 2	174 595	852	0	-482	174 964	-159 355	15 609
Total 1+2	183 008	864	0	-482	183 389	-167 641	15 749

II.E. Résultat de l'exercice

L'exercice 2013 se trouve être clôturé avec un résultat net négatif de 16,7 Millions de Dinars contre un résultat net négatif de 19,4 Millions de Dinars au terme de l'exercice clos au 31/12/2012 (soit un résultat après modification comptable de -19,3 Millions de Dinars au 31/12/2013 contre un résultat après modification comptable de -21,8 Millions de Dinars au 31/12/2012).

Le résultat d'exploitation hors provisions a enregistré une nette amélioration passant de - 8,6 MD en 2012 à - 1,8 MD en 2013.

L'exercice 2013 a été affecté essentiellement par :

- La chute de la production :

Au 31/12/2013, la production a atteint 10 947 tonnes contre 12 022 au 31/12/2012, soit une régression de 9 %.

Cette variation est due essentiellement au manque de matières premières.

La chute de la production a entraîné une hausse du coût de production par tonne produit (Fuel +7,4%, pièces de rechanges +14,3%, électricité +15,8%, eau +1,9%).

- La chute de la demande sur le marché local suite au ralentissement de l'activité économique du pays ainsi que le marché parallèle ;
- La chute de la vente à l'exportation suite aux incidents sur les frontières tuniso-libyenne ;
- Le coût moyen des matières premières consommées par tonne de pneus produits s'élève au 31/12/2013 à 4 132,934 Dinars contre 4 580,093 Dinars au 31/12/2012, soit une régression de 9,8 %.
- Les charges du personnel se sont élevées à 23 MD au 31/12/2013 contre 22 MD au 31/12/2012, soit une augmentation de 1 MD ou 4,4% de la masse salariale de 2012, et ce suite essentiellement à l'avancement normal lié à l'ancienneté ;
- Le taux d'occupation (capacité de production) des deux usines de M'saken et Menzel Bourguiba est de 54 %.

Libellée	2013	2012 (*)	Variation
Chiffre d'affaires	94 810 173,399	98 538 401,852	-3 728 228,453
Chiffre d'affaires local	58 740 346,937	60 887 065,661	-2 146 718,724
Chiffre d'affaires export	36 069 826,462	37 651 336,191	-1 581 509,729
Autres produits d'exploitation	260 538,210	254 034,354	6 503,856
Produits d'exploitation	95 070 711,609	98 792 436,206	-3 721 724,597
Variation des stocks de produits finis et des encours	4 332 861,154	6 586 669,010	-2 253 807,856
Achat consommés	56 648 871,426	66 350 843,186	-9 701 971,760
Marge sur coût matière	33 828 440,819	25 600 889,656	8 227 551,163
Marge sur coût matière en % du CA	35,68%	25,98%	10%
Autres charges d'exploitation	4 083 092,699	3 777 948,226	305 144,473
Charges de personnel	22 982 196,616	22 016 476,850	965 719,766
Dotations aux amortissements	8 614 120,357	8 644 366,245	-30 245,888
Résultat d'exploitation hors provisions	-1 590 430,643	-8 583 867,311	6 993 436,668
Dotations aux provisions	3 666 368,622	4 123 603,072	-457 234,450
Reprises sur provisions	-1 426 552,938	-4 475 792,095	3 049 239,157
Résultat d'exploitation	-3 830 246,327	-8 231 678,288	4 401 431,961
Intérêts sur crédits d'exploitation	2 026 910,141	1 421 381,467	605 528,674
Pertes et gains de changes réalisés	13 699,372	874 630,202	-860 930,830
Pertes et gains de changes non réalisés	-13 047,132	-302 518,258	289 471,126
Intérêts sur découverts et crédits à LMT	10 921 287,666	9 786 141,143	1 135 146,523
Autres gains et pertes ordinaires	-153 161,887	-348 410,329	195 248,442
Produits des placements	0,000	-333 492,094	333 492,094
Résultat avant impôt	-16 625 934,487	-19 329 410,419	2 703 475,932
Impôt sur les sociétés	145 326,595	73 702,498	71 624,097
Résultat net de l'exercice	-16 771 261,082	-19 403 112,917	2 631 851,835
Effet des modifications comptables	-2 511 543,729	-2 419 981,841	-91 561,888
Résultat après modification comptable	-19 282 804,811	-21 823 094,758	2 540 289,947

(*) Données retraitées à des fins comparatives

Il y a lieu de noter qu'une modification comptable a été constatée en 2013 et a donné lieu à un retraitement des données comparatives de 2012.

En effet, antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite n'étaient pas provisionnés.

De part leurs caractéristiques, les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite constituent, pour la société, et au sens des normes comptables en vigueur, un passif dont le montant et l'échéance sont incertains et justifient, en conséquence, leur constatation sous forme de provisions pour risques et charges.

La non comptabilisation d'une provision pour engagements liés aux indemnités de départ à la retraite a eu pour effet de situer les charges comptabilisées lors des exercices antérieurs à 2013 (coûts des services rendus et coût financier lié à l'actualisation des engagements) en deçà de leur niveau réel à concurrence de 2.511.544 DT dont 2.419.982 DT imputables aux exercices antérieurs à 2012.

La correction, en 2013, de l'incidence de cette situation a donné lieu, conformément au traitement rétrospectif exigé dans pareilles circonstances, par la norme NC 11 relative aux modifications comptables, à :

- L'ajustement négatif des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, à hauteur de 2.511.544 DT dont 2.419.982 DT impactant les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2012.
- Le retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ce retraitement n'a été effectué que pour les besoins de comparaison et ne conduit, en aucun cas, à modifier les états financiers publiés au titre du même exercice.

II.F. Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport a été établi.

II.G. Evolution de la société et ses performances au cours des 5 dernières années

II.G.1- Etat de résultat :

UNITE = 1 000 Dinars

Rubriques	2009	2010	2011	2012 (*)	2013
Revenus	93 333	101 161	101 947	98 538	94 810
Autres produits d'exploitation	180	221	250	254	261
Total des produits d'exploitation	93 513	101 382	102 197	98 792	95 071
Variation des stocks de produits finis et des encours	4 949	-2 523	-7 341	6 587	4 333
Achat d'approvisionnements consommés	57 115	69 177	83 317	66 351	56 649
Charges de personnel	17 603	18 861	20 635	22 016	22 982
Dotations aux amortissements et aux provisions	9 807	13 167	6 044	8 292	10 629
Autres charges d'exploitation	3 869	3 981	3 999	3 778	4 308
Total des charges d'exploitation	93 343	102 663	106 654	107 024	98 901
Résultat d'exploitation	170	-1 281	-4 457	-8 232	-3 830
Charges financières	-11 389	-13 823	-10 094	-11 780	-12 949
Produits des placements	0	0	0	333	0
Autres gains ordinaires	20	11	104	375	153
Autres pertes ordinaires	-91	-3	-48	-27	0
Résultat des activités ordinaires avant impôt	-11 290	-15 096	-14 495	-19 403	-16 771
Impôt sur les bénéfices	-67	-73	-66	-74	-145
Résultat net de l'exercice	-11 357	-15 169	-14 561	-19 403	-16 771
Effet des modifications comptables	0	0	0	-2 420	-2 512
Résultat après modification comptable	-11 357	-15 169	-14 561	-21 823	-19 282

(*) Données retraitées à des fins comparatives

II.G.2- Indicateurs d'activité :

Indicateurs :	2009	2010	2011	2012	2013
Chiffre d'affaires en 1 000 Dinars	93 513	101 382	102 197	98 792	95 071
Production en Mille Tonnes	15.1	16.5	15.8	12.0	10.9
Investissements en 1 000 Dinars	923	1 765	1 193	1 496	864
Endettement en 1 000 Dinars	156 000	175 000	180 000	178 000	174 000

II.H. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Il y a lieu de noter la nouvelle démarche destinée à permettre l'adaptation de l'approche de restructuration de la STIP à la situation actuelle du pays après la révolution.

Cette démarche est caractérisée par le fait de permettre d'avancer dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital par des actionnaires de référence.

Elle permet de renforcer la confiance des banques en une issue finale permettant de maintenir en vie une entreprise viable.

Cette confiance, doublée d'un intérêt à sauver une partie de l'ancienne créance, permettra d'assurer l'octroi par les banques des crédits d'exploitation à temps et au volume nécessaire assurant une exploitation optimale.

Au cours de 2012 et 2013, la STIP a signé avec 5 banques privées, à savoir AMEN BANK, ATTIJARI BANK, UBCI, BTK et l'UIB, des arrangements portant sur l'assainissement de leurs créances.

II.I. Changement des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers

L'exercice 2013 a été marqué par 2 changements de méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers :

1- Indemnité de départ à la retraite

Antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite n'étaient pas provisionnés.

Lesdits engagements relèvent des avantages postérieurs à l'emploi et font partie intégrante des "régimes à prestations définies", c'est-à-dire des régimes par lesquels l'employeur s'engage sur un montant prévu conventionnellement, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié : engagement dit « de résultat ».

Les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite présentent les caractéristiques suivantes :

- Elles sont obligatoires en vertu de l'engagement pris par la société de les octroyer ;
- Elles sont versées en une fois sous forme de capital ;

- Elles ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite.

De part leurs caractéristiques susvisées, les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite constituent, pour la société, et au sens des normes comptables en vigueur, un passif dont le montant et l'échéance sont incertains et justifient, en conséquence, leur constatation sous forme de provisions pour risques et charges.

La non comptabilisation d'une provision pour engagements liés aux indemnités de départ à la retraite a eu pour effet de situer les charges comptabilisées lors des exercices antérieurs à 2013 (coûts des services rendus et coût financier lié à l'actualisation des engagements) en deçà de leur niveau réel à concurrence de 2.511.544 DT dont 2.419.982 DT imputables aux exercices antérieurs à 2012.

La correction, en 2013, de l'incidence de cette situation a donné lieu, conformément au traitement rétrospectif exigé dans pareilles circonstances, par la norme NC 11 relative aux modifications comptables, à :

- L'ajustement négatif des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, à hauteur de 2.511.544 Dinars dont 2.419.982 Dinars impactant les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2012.
- Le retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ce retraitement n'a été effectué que pour les besoins de comparaison et ne conduit, en aucun cas, à modifier les états financiers publiés au titre du même exercice.

2- Chèques à encaisser

Antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, les chèques à encaisser figuraient à l'actif du bilan, en totalité, parmi les « Liquidités et équivalents de liquidités ».

Un changement de méthode de présentation a eu lieu en 2013 et a consisté à présenter les chèques à encaisser reçus des clients à la date de clôture de l'exercice et non encore versés en banques jusqu'au 31 janvier 2014, à l'actif du bilan, parmi les « Clients et comptes rattachés ».

Le changement, en 2013, de cette méthode de présentation a donné lieu au retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ce retraitement, qui a porté sur la somme de 10.608.278 Dinars, n'a été effectué que pour les besoins de comparaison et ne conduit, en aucun cas, à modifier les états financiers publiés au titre du même exercice.

III- Participations

La STIP a deux sociétés filiales :

- La SOMACOP (ayant, elle-même, une filiale la « SOMACOP + »)
- La SMT Pneus Amine Maroc (Société à réseau implantée au Maroc)

III.A. LA SOCIÉTÉ MAGHREBINE DE COMMERCIALISATION DE PNEUMATIQUES « SOMACOP »

La SOMACOP a été créée en Mars 1983, elle a pour objet la commercialisation de tout article en caoutchouc pneumatique et Industriel. Il s'agit du distributeur grossiste de la « STIP » en Tunisie.

Son capital s'élève actuellement à 595 000 Dinars détenu à hauteur de 99,98 % (594 920 Dinars) par la « STIP ». Ce capital est divisé en 59 500 actions de 10 Dinars chacune.

Le chiffre d'affaires réalisé durant l'exercice 2013 s'élève à 13,0 millions de dinars.

La « SOMACOP » a créé en 1998 une filiale (SARL) d'un capital de 10.000 dinars détenu à hauteur de 99,9 % par la « SOMACOP ». Cette société a pour objet la commercialisation au détail de tout article de pneumatique en caoutchouc industriel (produits locaux et importés).

III.B. LA SOCIETE MAROCO TUNISIENNE PNEU AMINE « SMTP AMINE »

La société Maroc Tunisienne pneu amine « SMTP AMINE » est une société commerciale de droit marocain (à réseau de distribution) établie au Maroc, la STIP détient 65% de son capital et 35% appartenant à un partenaire marocain la société MAAP.

Le capital actuel de la SMT Pneus Amine s'élevé à hauteur de 55.940.000 DHS (soit l'équivalent de 9 300 000 Dinars).

Le chiffre d'affaires réalisé durant 2013 par la SMT Pneus Amine est de 128 Millions de Dirhams (soit l'équivalent de 26 millions de dinars).

III.C. LES PRISES DE PARTICIPATION ET ALIENATIONS

Les prises de participations et aliénations de titres de participation enregistrées en 2013 se détaillent dans le tableau suivant :

	Solde au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Solde au 31/12/2013
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	-	-	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	-	-	4 508 355
Total	10 105 205	-	-	10 105 205

IV – ACTIONNARIAT

IV.A. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL DE LA « STIP »

Capital social : 12.623.472 Dinars

Catégorie des titres de capital : actions ordinaires

Nominal : 3 Dinars

Libération : Intégrale

Liste des actionnaires détenant individuellement 5 % et plus du capital de la « STIP » :

ACTIONNAIRES	Montant (en DT)	Nombre d'Actions	En %
TUNISIENS			
"S.T.U.S.I.D BANK"	1 937 274	645 758	15,35
"B.T.K"	1 463 322	487 774	11,59
"O. C. T"	1 129 119	376 373	8,94
"S.T.B."	922 530	307 510	7,31
S/TOTAL	5 452 245	1 817 415	43,19
ETRANGERS			
PIRELLI	1 998 690	666 230	15,83
"BID"	1 788 324	596 108	14,17
S/TOTAL	3 787 014	1 262 338	30,00
TOTAL	9 239 259	3 079 753	73,19

Les actionnaires détenant moins de 5 % du capital social se présentent comme suit :

ACTIONNAIRES	Montant (en DT)	Nombres d'Actions	En %
Autres petits porteurs (- 5 %)	3 384 213	1 128 071	26,81
TOTAL GÉNÉRAL	12 623 472	4 207 824	100

IV.B. CONDITIONS D'ACCES A L'ASSEMBLEE GENERALE

(Article 33 des statuts)

- 1) Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.
- 2) Tout actionnaire peut être représenté à l'Assemblée Générale par toute autre personne actionnaire ou non de la société.
- 3) Toutefois, l'Etat Tunisien, les Etablissements publics et les communes sont valablement représentés par leurs représentants légaux ; les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un délégué de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que ce mandataire soit lui même actionnaire de la société. Les femmes mariées par leur mari s'ils ont l'administration des biens de ces dernières, les mineurs ou interdits par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du Conseil, le mari ou le tuteur soit personnellement actionnaire.
- 4) Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires.
- 5) La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration.

IV.C. RACHAT D' ACTIONS, NATURE ET CADRE LEGAL DE L'OPERATION

Selon l'article 19 de loi N° 94-117 les sociétés admises à la cote de la bourse peuvent acheter les actions qu'elles émettent en vue de réguler leurs cours sur le marché.

Le règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne a fixé les conditions d'intervention des sociétés sur leurs propres actions:

- Elles sont effectuées par un seul intermédiaire par séance de bourse
- Elles ne peuvent être réalisées par transaction de bloc
- Elles sont situées à l'intérieur de la fourchette définie par le cours le plus bas et le cours le plus élevé autorisés au cours de la séance de bourse.

A cette fin, le conseil d'administration réuni le 20 Février 2002 a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire le principe de régulation du titre « STIP » par le prélèvement sur les bénéfices 2001 d'une réserve de régulation.

Le montant de cette réserve devait tenir compte des éléments suivants :

- a) Le domaine d'intervention est fixé comme suit : Au niveau de l'achat lorsque le prix atteindra un niveau inférieur à 15,500 D et au niveau de la vente lorsque le prix de l'action dépassera 17,000 D.
- b) Le nombre maximum, d'actions pouvant faire l'objet d'acquisition est de 10% des titres déposés à la « STICODEVAM » soit environ 40 000 actions.
- c) Le délai de l'opération est fixé réglementairement à 3 ans.

Tenant compte des facteurs précités, l'assemblée générale ordinaire du 19 Mars 2002 a fixé la réserve de régulation à 700 000 D et a approuvé l'idée de constituer un comité issu du Conseil pour contacter les autorités concernées par cette opération (BVMT, CMF,...) et procéder au choix de l'intermédiaire en bourse chargé de cette opération de régulation.

Avant de procéder à l'exécution de la décision de l'assemblée générale ordinaire, la « STIP » a établi une note d'information au Conseil de Marché Financier.

Au 31/12/2013, la STIP détient 32 845 actions pour un montant de 325 773,660 DT puisé sur la réserve spéciale de 700 000 DT. Ces actions ne donnent droit ni au dividende ni au droit à la souscription en cas d'augmentation de capital en numéraire ni au droit de vote.

V – ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE

V.A. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

(Article 17 des statuts)

- 1) La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de douze au plus pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale. Toutefois, dans le cas où l'état Tunisien prendrait des participations dans la société, ses représentants seront nommés conformément aux lois et règlements en vigueur.
- 2) Les Administrateurs ne doivent pas être soumis aux incapacités et déchéances prévues par la législation en vigueur.
- 3) Les Administrateurs qui au cours de leurs fonctions cessent de représenter l'autorité ou l'organisme qui les a désignés sont considérés comme démissionnaires et doivent être remplacés.
- 4) Les membres du Conseil pourront être soit des personnes physiques soit des personnes morales de droit privé ou public.
- 5) Les personnes morales autres que l'état Tunisien désignées comme Administrateurs, sont représentées aux délibérations du Conseil d'Administration ; à savoir :
 - Les personnes morales de droit public, par leur représentant légal ou par un mandataire nommé désigné ;
 - Les sociétés civiles, par un de leurs gérants, ou administrateurs ou par un mandataire habilité à cet effet ;
 - Les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite et les sociétés à responsabilité limitée, par un de leurs gérants, ou administrateurs ou par un mandataire habilité à cet effet ;
 - Les sociétés anonymes, par leur Président Directeur Général, ou par un mandataire de leur Conseil d'Administration.
- 6) Lorsque l'Administrateur est une personne morale, il n'est pas nécessaire que le gérant, l'administrateur ou le mandataire qui la représente au Conseil soit personnellement actionnaire de la présente société.

V.B. Principales délégations en cours de validité accordées par l'assemblée Générale aux organes d'administration et de direction

Aucune.

V.C. Rôle de chaque organe d'administration et de direction

V.C.1- Rôle du conseil d'administration :

La société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf membres.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions avec la diligence d'un entrepreneur avisé et d'un mandataire loyal. Ils doivent garder secrètes les informations à caractère confidentiel, même après avoir cessé leurs fonctions.

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration établit, sous sa responsabilité, les états financiers de la société conformément à la loi relative au système comptable des entreprises. Le conseil d'administration doit annexer au bilan un état des cautionnements, avals et garanties données par la société, et un état des sûretés consenties par elle. Il doit, conjointement aux documents comptables, présenter à l'assemblée générale un rapport annuel détaillé sur la gestion de la société. Le rapport annuel détaillé doit être communiqué aux commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui a la qualité de président directeur général. Il doit être une personne physique et actionnaire de la société et ce, à peine de nullité de sa nomination.

Le président du conseil d'administration propose l'ordre du jour du conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par le conseil.

Le Président directeur général assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

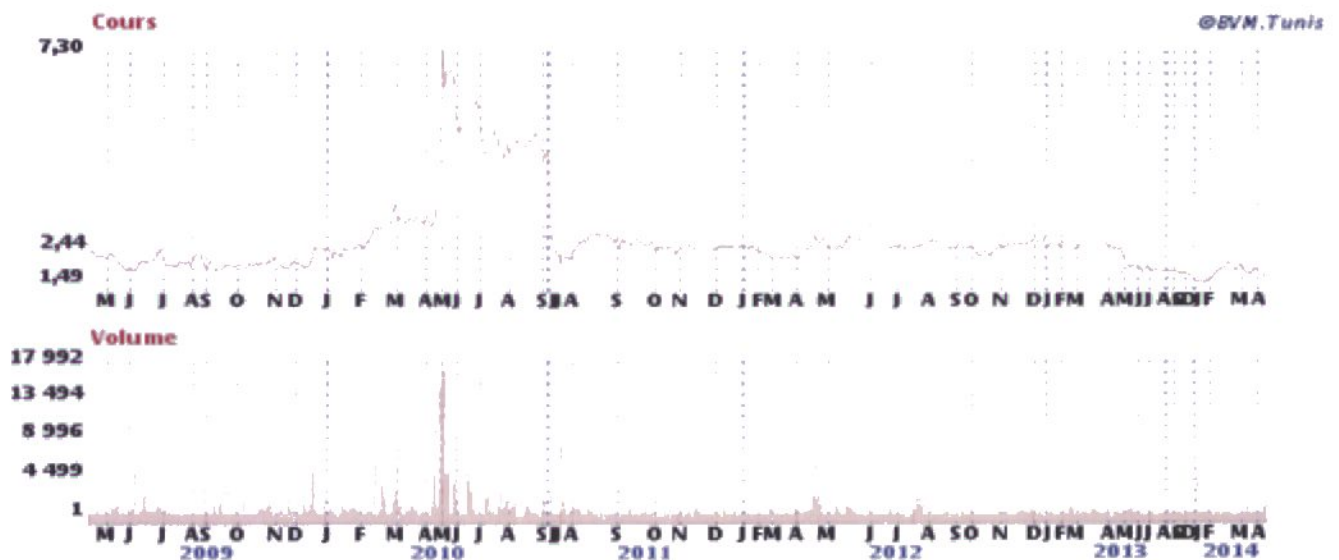
V.D. Comités spéciaux et rôle de chaque comité

Le conseil d'administration de la société a procédé, lors de sa réunion du 21 Février 2006 et conformément aux dispositions de l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales, à la création d'un comité permanent d'audit composé de 3 membres.

Le comité permanent d'audit de la STIP veille au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société, propose la nomination du ou des commissaires aux comptes et agréé la désignation des auditeurs internes.

VI – Historique de la valeur STIP

Source : www.bvmt.com.tn



VII – Affectation du résultat

VII.A. Dispositions statutaires

L'article 49 des statuts de la société stipule que le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices comptables antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui sont fixés.
- les réserves statutaires.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

De même l'article 50 des statuts se rapportant au paiement des dividendes stipule :

- 1) Le paiement des dividendes se fait à l'époque et aux lieux désignés par le Conseil d'Administration.
- 2) Les dividendes des actions sont payés au porteur du titre
- 3) Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi.
- 4) Tout dividende, régulièrement perçu ne peut faire l'objet ni d'un report ni d'une restitution.

VII.B. Evolution des capitaux propres

Unité : Dinars

	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale d'investissements	Réserve spéciale	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2009 avant affectation	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 823 254.028	(91 221 829.738)	(11 357 368.732)	(77 435 283.717)
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 23/06/2010							(11 357 368.732)		
Soldes au 31/12/2009 après affectation	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 823 254.028	(102 579 198.470)	0	(77 435 283.717)
Quote part de l'exercice						(37 595.192)			
Résultat de l'exercice 2010								(15 169 044.457)	
Soldes au 31/12/2010 avant affectation	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 785 658.836	(102 579 198.470)	(15 169 044.457)	(92 641 923.366)
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 29/06/2011							(15 169 044.457)		
Soldes au 31/12/2010 après affectation	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 785 658.836	(117 748 242.927)	0	(92 641 923.366)
Quote part de l'exercice						(20 095.190)			
Résultat de l'exercice 2011								(14 560 735.668)	
Soldes au 31/12/2011 avant affectation	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 765 563.646	(117 748 242.927)	(14 560 735.668)	(107 222 754.224)
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 19/06/2012							(14 560 735.668)		
Soldes au 31/12/2011 après affectation	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 765 563.646	(117 748 242.927)	0	(107 222 754.224)
Subvention d'investissement						25 000.000			
Quote part de l'exercice						(15 511.858)			
Résultat de l'exercice 2012								(19 311 551.029)	
Soldes au 31/12/2012 avant retraitement	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 775 051.788	(132 308 978.595)	(19 311 551.029)	(126 524 817.111)
Effet des modifications comptables							(2 419 981,841)	(91 561,888)	
Soldes au 31/12/2012 après retraitement	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 775 051.788	(134 728 960.436)	(19 403 112.917)	(129 036 360.840)
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 21/06/2013							(19 311 551,029)	19 311 551,029	
Subvention d'investissement						12 500,000			
Quote part de l'exercice						(16 761,858)			
Effet des modifications comptables							(91 561,888)	91 561,888	
Résultat de l'exercice 2013								(16 771 261,082)	
Soldes au 31/12/2013 avant affectation	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 770 789,930	(154 132 073,353)	(16 771 261,082)	(145 811 883,780)

VIII – Gestion des ressources humaines

L'effectif de la société est passé de 928 employés au 31/12/2012 à 944 employés au 31/12/2013.

	2009	2010	2011	2012	2013
Recrutement					
Permanents	1	0	0	0	4
Réinsertions suite amnistie	0	0	2	1	0
Contractuels	25	0	63	39	40
Contractuels suite suppression de la sous-traitance	0	0	42	0	0
Total entrées	26	0	107	40	44
Départ					
Fin de contrat	9	2	1	1	3
Abandon de poste	2	0	1	2	1
Départ à la retraite anticipée	4	2	8	7	2
Départ à la retraite normale	3	5	3	7	16
Départ à la retraite pour des raisons économiques	0	1	0	0	0
Invalidité	1	1	1	0	0
Décès	3	3	1	2	3
Licenciement	0	0	0	0	0
Démission	0	2	2	2	3
Total départ	22	16	17	21	26
Effectif au 31/12	835	819	909	928	944

Les charges du personnel se sont élevées à 23 MD au 31/12/2013 contre 22 MD au 31/12/2012, soit une augmentation de 4,4 % et ce suite essentiellement à l'avancement normal lié à l'ancienneté.

Durant l'exercice 2013, 331 employés de la STIP ont bénéficié d'une formation en intra et inter- entreprises pour un montant global de 99 223 Dinars.

	2009	2010	2011	2012	2013
Charges de personnel en mille Dinars (FP)	17 603	18 861	20 635	22 016	22 982
Chiffre d'affaires HT en mille Dinars (CA)	93 333	101 161	101 947	98 538	94 810
FP / CA	19 %	19 %	20 %	22 %	24 %
Formation en mille Dinars	139	132	118	41	99
Nombre d'actions de formation	91	153	93	35	96
Nombre de participants	432	510	342	105	331

IX – Élément sur le contrôle interne

IX.A. Définition et objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Le § 7 de la deuxième partie de la norme comptable générale NCT 01 définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par la direction, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir l'efficacité et l'efficacités ;
- Protéger les actifs ;
- Garantir la fiabilité de l'information financière ;
- Assurer la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

IX.B. Description des activités et procédures de contrôle interne mises en place

La société est dotée d'une organisation de contrôle en trois niveaux :

- 1- Le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, et en application des procédures relatives à l'activité qu'il exerce et autorisations communiquées par sa hiérarchie ;
- 2- Le second niveau de contrôle est exercé par la hiérarchie, dans le cadre du processus normal de supervision, tel que défini par les procédures en vigueur au sein de la société. Les responsables des directions procèdent ainsi aux approbations, autorisations, évaluations des performances opérationnelles, répartitions des tâches en vue de séparer les fonctions incompatibles, vérifications, recommandations, nécessaires à la maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société.
- 3- Le troisième niveau de contrôle est du ressort de la direction générale ou de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement à la direction générale.

Le niveau de formalisation des procédures à ce jour est limité aux exigences management de la qualité prévues par les normes ISO aux quelles la STIP est certifiée.

Ainsi, la société est dotée d'une cartographie de processus (décisionnels, métier et support), toute la documentation du système qualité, procédure détailléesetc.

IX.C. Information et communication

L'information pertinente est identifiée, recueillie et diffusée sous une forme et dans des délais qui permettent à chacun d'assumer ses responsabilités. Les systèmes d'information de la STIP produisent, entre autres, des données opérationnelles, financières ou encore liées au respect des obligations légales et réglementaires, qui permettent de gérer et de contrôler l'activité. Ces systèmes traitent, non seulement, des données produites par la STIP, mais également celles émanant de l'extérieur (événements, marche de l'activité, contexte général...) et qui sont nécessaires à la prise de décisions en matière de conduite des affaires et de communication externe.

La STIP s'efforce à assurer une communication efficace à triple niveau :

- Une communication ascendante : émanant du personnel et remontant à la Direction Générale moyennant des comptes rendus et des reportings réguliers se rapportant notamment aux informations importantes ;
- Une communication descendante : allant de la Direction Général au personnel moyennant des notes de services,...destinée à faire comprendre aux employés le rôle qu'il sont appelés à jouer dans le système de contrôle interne ;
- Une communication horizontale : entre les membres du personnel moyennant des notes internes,... basée sur la relation existante entre les propres activités des uns et des autres des membres du personnel.

Par ailleurs, la STIP veille à assurer une communication efficace avec les tiers, tels que ses clients et fournisseurs (locaux et étrangers), autorité de tutelle, ministères concernés, CMF, BVMT,...

IX.D. Suivi du contrôle (Pilotage)

Les systèmes de contrôle interne doivent, eux-mêmes, être contrôlés afin qu'en soient évaluées, dans le temps, les performances qualitatives. Pour cela, la STIP n'épargne aucun effort pour mettre en place un système de suivi permanent ou pour procéder à des évaluations périodiques.

IX.D.1- Suivi permanent :

Le suivi permanent s'inscrit dans le cadre des activités courantes de la société et comprend des contrôles réguliers effectués par le management et le personnel d'encadrement, ainsi que d'autres techniques appliquées par le personnel à l'occasion de ses travaux.

IX.D.2- Evaluations périodiques :

➤ Par le comité permanent d'audit :

Le comité permanente d'audit veille, non seulement au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant permettant de favoriser l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires, mais également à l'évaluation périodique des systèmes mis en place. Il est appelé, à ce titre, à procéder à :

- La vérification de la fiabilité des informations fournies compte tenu des risques liés à l'activité de la société,

- L'examen des insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de la société et autres organes chargés de missions de contrôles (commissaires aux comptes, services du contrôle général des finances....) et,
- L'adoption des mesures correctives.

➤ **Par l'audit interne :**

L'audit interne est une fonction d'appréciation et d'évaluation dont les principales attributions sont les suivantes :

- S'assurer de l'existence d'un bon système de contrôle interne qui permet de maîtriser les risques,
- Apporter des recommandations pour en améliorer l'efficacité,
- Informer régulièrement, de manière indépendante, la direction générale, l'organe de supervision et le cas échéant le comité d'audit de l'état du contrôle interne,

Toute entreprise qui souhaite avoir la pleine maîtrise de ses risques et réunir les conditions d'une croissance durable doit se doter d'une fonction d'audit interne performant

➤ **Par les commissaires aux comptes :**

Les commissaires aux comptes sont associés à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Ils émettent, toutefois, des recommandations au conseil d'administration et à la direction générale destinées à pallier les insuffisances relevées.

PARTIE II :

- **Rapport général des commissaires aux comptes**
- **Rapport spécial des commissaires aux comptes**
- **Etats financiers**

- **Bilan**
- **Etats de résultat**
- **Etat de flux de trésorerie**
- **Notes aux états financiers**

6-A notre avis, les états financiers de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Opinion :

- 4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.
- 5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.
- 3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

2- Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joints de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

I- Rapport sur les états financiers :

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

Rapport Général des commissaires aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie



Paragraphes d'observation :

7- Nous attirons votre attention sur les notes suivantes aux états financiers qui décrivent certaines situations. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

7.1. La note II.2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité.

Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 16.771.261 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 145.811.884 DT, soit 152.123.620 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2013 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2013, supérieur de 129.601.489 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 145.811.884 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec cinq banques privées et continue à négocier avec les autres banques concernées pour le traitement de ses engagements.

Un conseil interministériel s'est tenu le 8 octobre 2012 pour étudier la situation de la STIP et a recommandé certaines actions visant le financement des achats de matières premières à temps et l'établissement d'un business plan qui adopte le principe de l'augmentation du capital par un investisseur stratégique qui garantit la continuité de l'activité.

Deux réunions ont été également tenues, en janvier 2013 et en février 2013, au siège de la Direction Générale de la Privatisation, en présence de représentants des deux banques publiques concernées par l'opération d'assainissement financier proposée par la STIP.

Les graves problèmes menaçant la survie de la société ont été, par ailleurs, au centre d'une visite effectuée par le ministre de l'industrie, en juillet 2013, à l'usine de M'saken, au cours de laquelle le ministre a affirmé la nécessité, pour la société, d'élaborer un plan de redressement sincère intégrant à la fois son développement industriel et sa restructuration financière en exprimant, en contrepartie, l'engagement de son département à la soutenir.

Suite à la présentation au ministère de l'industrie d'une étude de restructuration technique des deux unités de production en vue d'optimiser leur rendement et de mettre en place une stratégie commerciale, une réunion de travail a été tenue au siège du dit ministère ayant pour objet le dossier de restructuration de la STIP.

Faute de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

7.2. La note IV.1 aux états financiers qui indique qu'antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite n'étaient pas provisionnés. De part leurs caractéristiques, les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite constituent, pour la société, et au sens des normes comptables en vigueur, un passif dont le montant et l'échéance sont incertains et justifient, en conséquence, leur constatation sous forme de provisions pour risques et charges.

La non comptabilisation d'une provision pour engagements liés aux indemnités de départ à la retraite a eu pour effet de situer les charges comptabilisées lors des exercices antérieurs à 2013 en deçà de leur niveau réel à concurrence de 2.511.544 DT dont 2.419.982 DT imputables aux exercices antérieurs à 2012.

La correction, en 2013, de l'incidence de cette situation a donné lieu, conformément au traitement rétrospectif exigé dans pareilles circonstances, par la norme NC 11 relative aux modifications comptables, à l'ajustement négatif des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 à hauteur de 2.511.544 Dinars dont 2.419.982 Dinars impactant les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2012 et au retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

7.3. La note VI.1 aux états financiers qui indique que la société a fait l'objet, au cours des premiers mois de l'année 2014, d'un contrôle fiscal couvrant les années 2011 et 2012 au titre de l'impôt sur les sociétés, des acomptes provisionnels, de

la TVA, de la retenue à la source, de la TFP, de la contribution au FOPROLOS, de la TCL et de la taxe au profit du FODEC. Les résultats de ce contrôle fiscal ne sont pas encore notifiés à la société.

7.4. La note VI.2 aux états financiers qui indique que la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux arrêtés, à la même date, par certaines banques ayant confirmé les dits engagements dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas conclu des arrangements avec la STIP ou actualisé leurs engagements, a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de ces banques au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 198.000 DT et 903.000 DT.

Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2013, n'ont pas pu être mis à jour en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers ces banques.

II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A ce titre, nous avons relevé les points suivants :

1- En raison des pertes accumulées depuis quelques années dépassant la moitié du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 21 juin 2013 et a décidé la continuité des activités de la société. Toutefois, cette décision n'a pas respecté, à l'instar de celles prises par les assemblées générales extraordinaires du 30 juin 2008 et du 19 juin 2012, les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui exigent de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, de réduire le capital ou de l'augmenter pour un montant égal au moins à celui des pertes.

2- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1, du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

3- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre établissement au titre de l'exercice 2013 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la direction générale de la société, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

4- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la STIP à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 20 mai 2014

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Mohamed Zinelabidine CHERIF

Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI



Société d'expertise comptable

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie



Société d'expertise comptable

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Spécial des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous reporter, ci dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention nouvellement autorisée et conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- Les emprunts non courants obtenus par la société auprès de plusieurs établissements de crédit à différents taux d'intérêts et dont certains ont été renégociés. Les intérêts et les intérêts de retard supportés en 2013 au titre de ces emprunts ont totalisé respectivement 1.367.576 DT et 4.548.253 DT.
- Le détachement d'un salarié de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2013 à cette filiale se sont élevées à 77.192 DT.
- Le détachement du personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi supportées en 2013 par la STIP se sont élevées à 14.414 DT.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2013 à ce titre s'est élevé à 22.628 DT hors TVA.
- La convention d'assistance informatique conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé, en 2013, la somme HTVA de 11.890 DT.
- La convention d'assistance comptable conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé, en 2013, la somme HTVA de 5.586 DT.
- La convention de compte courant associés de 4.200.000 DT conclue avec la société SOMACOP. Ce compte, alimenté en nature (pneus) et rémunéré au taux fixe de 8%, est constitué de 2 lots : un 1^{er} lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2^{ème} lot de 1.700.000 DT qui a été remboursé depuis 2011. Les intérêts facturés par la STIP en 2013, au titre de ce fonds de roulement, ont totalisé un montant HTVA de 200.000 DT.
- La facturation d'intérêts sur les comptes courants associés débiteurs ouverts au nom de la SOMACOP et de la SMTP Amine. Les intérêts HTVA facturés en 2013 par la STIP à la SOMACOP et à la SMTP Amine ont totalisé respectivement les sommes de 774 DT et 59.713 DT.

- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2013 a porté sur 21.201 DT.

C- Obligations et engagements de la société et de ses filiales envers les dirigeants :

C.1- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués de la rémunération du Président Directeur Général qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

1- des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 19 juin 2012, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

2- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 3 juillet 2012, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

C.2- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	P.D.G	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13
Avantages à court terme	154.782	13.313
Avantages postérieurs à l'emploi	12.858	19.707
TOTAL	167.640	33.020

C.2- b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	P.D.G	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13
Avantages à court terme	2.118	150
TOTAL	2.118	150

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons qu'une convention conclue, en 2013 avec l'AIL ayant la BTK comme administrateur commun avec la STIP, n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

La nature de la dite convention, les modalités y afférentes et ses incidences sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 peuvent être récapitulées comme suit :

Il s'agit du contrat de leasing conclu avec l'AIL en vertu duquel une location financement portant sur des matériels de transporta été consentie à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 8,5% et pour un

montant total HTVA de 136 435 DT. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ce financement ont totalisé, en 2013, la somme de 8.371 DT.

Cette convention a été considérée comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et, qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par les dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales ne lui était pas applicable.

Fait à Tunis, le 20 mai 2014

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Mohamed Zinelabidine CHERIF

Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI



Etats financiers

Société Tunisienne des Industries
de Pneumatiques SA (STIP)

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Notes	Solde au 31	Solde au 31
		décembre	décembre
		2013	2012 (*)
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 425 423	8 413 106
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(8 285 232)	(7 740 372)
	III.1	140 191	672 734
Immobilisations corporelles		174 963 919	174 594 785
- Amortissements des immobilisations corporelles		(159 355 284)	(151 768 409)
	III.1	15 608 635	22 826 375
Immobilisations financières		10 654 087	10 695 450
- Provisions sur immobilisations financières		(5 679 100)	(5 012 669)
	III.2	4 974 986	5 682 781
Total des actifs immobilisés		20 723 812	29 181 891
Total des actifs non courants		20 723 812	29 181 891
Actifs courants			
Stocks		27 796 905	30 790 882
-Provisions pour dépréciation des stocks		(999 187)	(1 065 341)
	III.3	26 797 718	29 725 541
Clients et comptes rattachés		39 776 377	34 148 281
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(17 061 475)	(15 498 870)
	III.4	22 714 903	18 649 411
Autres actifs courants		10 423 885	10 885 572
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 209 557)	(1 041 154)
	III.5	9 214 328	9 844 419
Placements et autres actifs financiers	III.6	3 363 809	3 363 809
Liquidités et équivalents de liquidités	III.7	5 929 561	5 340 447
Total des actifs courants		68 020 319	66 923 627
Total des actifs		88 744 132	96 105 517

(*) Données retraitées à des fins comparatives

**Société Tunisienne des Industries
de Pneumatiques SA (STIP)**

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde au 31	Solde au 31
		décembre	décembre (*)
		2013	2012
Capitaux propres			
Capital social		12 623 472	12 623 472
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 774)	(325 774)
Autres capitaux propres		7 770 790	7 775 052
Résultats reportés		(154 132 073)	(134 728 960)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(129 040 623)	(109 633 248)
Résultat de l'exercice		(16 771 261)	(19 403 113)
Total des capitaux propres	III.8	(145 811 884)	(129 036 361)
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	III.9	32 546 850	38 828 760
Autres passifs non courants	III.10	844 649	971 313
Provisions pour risques et charges	III.11	3 542 707	3 577 309
Total des passifs non courants		36 934 207	43 377 382
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.12	9 428 045	8 373 396
Autres passifs courants	III.13	46 578 926	33 726 913
Concours bancaires et autres passifs financiers	III.14	141 614 837	139 664 187
Total des passifs courants		197 621 808	181 764 497
Total des passifs		234 556 015	225 141 878
Total des capitaux propres et des passifs		88 744 132	96 105 517

(*) Données retraitées à des fins comparatives

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période de 12	Période de 12
		mois close le	mois close le
		31/12/2013	31/12/2012 (*)
Produits d'exploitation			
Revenus	III.15	94 810 173	98 538 402
Autres produits d'exploitation	III.16	260 538	254 034
Total des produits d'exploitation		95 070 712	98 792 436
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		4 332 861	6 586 669
Achats d'approvisionnements consommés	III.17	56 648 871	66 350 843
Charges de personnel	III.18	22 982 197	22 016 477
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.19	10 853 936	8 292 177
Autres charges d'exploitation	III.20	4 083 093	3 777 948
Total des charges d'exploitation		98 900 958	107 024 114
Résultat d'exploitation		(3 830 246)	(8 231 678)
Charges financières nettes	III.21	12 948 850	11 779 635
Produits des placements		-	333 492
Autres gains ordinaires	III.22	153 162	375 398
Autres pertes ordinaires		-	26 988
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(16 625 934)	(19 329 410)
Impôt sur les bénéfices		145 327	73 702
Résultat des activités ordinaires après impôt		(16 771 261)	(19 403 113)
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		(16 771 261)	(19 403 113)
Résultat net de la période		(16 771 261)	(19 403 113)
Effets des modifications comptables (net d'impôt)	IV	(2 511 544)	(2 419 982)
Résultat de l'exercice après modification comptable		(19 282 805)	(21 823 095)

(*) Données retraitées à des fins comparatives

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période close le	
		31/12/2013	31/12/2012 (*)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		(16 771 261)	(19 403 113)
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		10 910 804	8 383 739
- Variations des :			
Stocks		2 993 977	12 597 155
Créances		(16 236 373)	4 664 951
Autres actifs courants		461 687	(1 508 971)
Placements et autres actifs financiers		-	89 854
Fournisseurs et autres dettes		19 903 250	9 456 336
- Transfert de charges		(82 554)	(362 740)
- Plus ou moins-value de cession des immobilisations		(133 384)	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		1 046 146	13 917 211
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(863 837)	(1 543 846)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		133 384	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		44 523	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(3 159)	(34 072)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(689 089)	(1 577 919)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		-	(114 053)
Encaissements provenant des emprunts		41 391 560	74 793 058
Encaissements provenant des subventions		12 500	25 000
Décaissements pour remboursement des emprunts		(55 827 750)	(73 909 393)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement		(14 423 690)	794 612
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		21 354	16 466
Variation de trésorerie		(14 045 280)	13 150 370
Trésorerie au début de l'exercice		(25 812 746)	(38 963 116)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	III.23	(39 858 026)	(25 812 746)

(*) Données retraitées à des fins comparatives

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT.

A la date du 30 Juin 2008, le capital social a été réduit pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. Par la même Assemblée Générale Extraordinaire, une augmentation du capital non suivie d'effet pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions) a été prononcée.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant 10% du capital social.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1.Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2.Bases de mesure et principes comptables appliqués

La société a accusé une perte nette de 16.771.261 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 145.811.884 DT, soit 152.123.620 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2013 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2013, supérieur de 129.601.489 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 145.811.884 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec cinq banques privées et continue à négocier avec les autres banques concernées pour le traitement de ses engagements.

Un conseil interministériel s'est tenu le 8 octobre 2012 pour étudier la situation de la STIP et a recommandé certaines actions visant le financement des achats de matières premières à temps et l'établissement d'un business plan qui adopte le principe de l'augmentation du capital par un investisseur stratégique qui garantit la continuité de l'activité.

Deux réunions ont été également tenues, le 7 janvier 2013 et le 13 février 2013, au siège de la Direction Générale de la Privatisation, en présence de représentants des deux banques publiques concernées par l'opération d'assainissement financier proposée par la STIP.

Les graves problèmes menaçant la survie de la société ont été, par ailleurs, au centre d'une visite effectuée par le ministre de l'industrie, en juillet 2013, à l'usine de M'saken, au cours de laquelle le ministre a affirmé la nécessité, pour la société, d'élaborer un plan de redressement sincère intégrant à la fois son développement industriel et sa restructuration financière tout en exprimant, en contrepartie, l'engagement de son département à la soutenir.

Suite à la présentation au ministère de l'industrie d'une étude de restructuration technique des deux unités de production en vue d'optimiser leur rendement et de mettre en place une stratégie commerciale, une réunion de travail a été tenue au siège du dit ministère ayant pour objet le dossier de restructuration de la STIP.

Faute de concrétisation de la restructuration financière envisagée, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres. Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

Stocks

Les stocks sont composés des stocks de matières premières, de matières consommables, de pièces de rechanges, de produits en cours et de produits finis.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminé sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

Emprunts

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

III. NOTES EXPLICATIVES DES ETATS FINANCIERS (MONTANTS EN DINAR TUNISIEN)

III.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 15 748 826 Dinars au 31 Décembre 2013 Dinars contre 23 499 109 Dinars au 31 Décembre 2012. La

variation des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE				AMORTISSEMENTS				VCN	
	31/12/2012	Acquisitions	Transfert	Cession	31/12/2013	31/12/2012	Dotation 2013	Cession		31/12/2013
IMMO. INCORPORELLES										
-Know How	7 004 062	-	-	-	7 004 062	(6 520 341)	(483 721)	-	(7 004 062)	-
-Logiciels	646 347	12 317	-	-	658 664	(609 873)	(23 004)	-	(632 877)	25 786
-Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(610 158)	(38 135)	-	(648 292)	114 405
-En cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (I)	8 413 106	12 317	-	-	8 425 423	(7 740 372)	(544 860)	-	(8 285 232)	140 191
IMMO. CORPORELLES										
-Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098
-Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(15 555 386)	(839 717)	-	(16 395 103)	8 497 267
-Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(571 211)	(14 320)	-	(585 531)	284 499
-Agencement -aménagement des constructions	3 341 554	-	-	-	3 341 554	(2 983 081)	(116 624)	-	(3 099 705)	241 849
-Matériel & outillages industriels	101 455 869	-	848 180	(155 315)	102 148 734	(91 124 087)	(6 928 539)	155 315	(97 897 312)	4 251 422
-Matériel & outill. industriels réévalués	37 599 389	-	-	-	37 599 389	(37 599 389)	-	-	(37 599 389)	-
-Matériel de transport	1 805 706	-	161 750	(325 071)	1 642 384	(1 557 431)	(95 813)	325 071	(1 328 173)	314 211
-Matériel informatique	1 150 358	-	15 756	-	1 166 114	(1 045 240)	(27 889)	-	(1 073 129)	92 985
-Agencement-Aménagement. & Installations	1 062 747	-	37 896	-	1 100 644	(921 397)	(38 252)	-	(959 649)	140 995
-Equipement de bureau	442 784	-	3 911	(2 000)	444 696	(411 187)	(8 106)	2 000	(417 293)	27 402
-En cours	605 878	851 520	(1 067 493)	-	389 905	-	-	-	-	389 905
-Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (II)	174 594 785	851 520	-	(482 386)	174 963 919	(151 768 409)	(8 069 260)	482 386	(159 355 284)	15 608 635
Total (I+II)	183 007 891	863 837	-	(482 386)	183 389 342	(159 508 781)	(8 614 120)	482 386	(167 640 516)	15 748 826

III.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 4 974 986 Dinars contre 5 682 781 Dinars au 31 Décembre 2012. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	430 028	426 868
Prêts au personnel	118 854	163 377
Total brut	10 654 087	10 695 450
Provision pour dépréciation des titres SOMACOP	4 931 627	5 012 669
Provision pour dépréciation des titres SMTP	747 473	-
Total net	4 974 986	5 682 781

III.3. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 26 797 718 Dinars contre 29 725 541 Dinars au 31 Décembre 2012 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Matières premières	9 644 657	8 125 447
Produits finis	7 078 851	11 052 880
En-cours de production de biens	2 679 125	3 037 957
Pièces de rechange et autres approvisionnements	8 394 273	8 574 599
Total brut	27 796 905	30 790 882
Provision pour dépréciation des MP	8 373	-
Provision pour dépréciation des PF	190 814	265 341
Provisions pour dépréciation des PDR	800 000	800 000
Total net	26 797 718	29 725 541

III.4. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 22 714 903 Dinars contre 18 649 411 Dinars au 31 Décembre 2012. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Clients ordinaires	15 576 114	7 598 147
Clients locaux, effets à recevoir	110 625	-
Client, chèques en caisse	8 164 215	10 608 278*
Clients douteux	15 925 423	15 941 857
Total brut	39 776 377	34 148 281
Provision pour dépréciation des comptes clients	17 061 475	15 498 870
Total net	22 714 903	18 649 411

(*) Données retraitées à des fins comparatives

Les clients ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Clients locaux	4 555 025	(5 043 626)
Clients étrangers	11 021 089	12 641 773
Total	15 576 114	7 598 147

III.5. Autres actifs courants

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31 Décembre 2013 à 9 214 328 Dinars contre 9 844 419 Dinars au 31 Décembre 2012. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs débiteurs	740 014	1 270 643
Personnel	56 633	88 072
Etat, impôts sur les sociétés à reporter	3 630 741	3 348 094
TVA récupérable	98 624	157 428
Etat, TFP à reporter	387 119	467 666
Etat, avances en douanes	197 465	197 465
Etat, rappel d'impôts	364 315	364 315
Société du groupe SOMACOP	3 302 866	3 064 729
Société du groupe SMTP	1 405 643	1 534 838
Sociétés du groupe SOMACOP Plus	82 001	-
Charges constatées d'avance	125 577	325 866
Produits à recevoir	-	66 458
Débiteurs divers	32 887	-
Total brut	10 423 885	10 885 572
Provision pour dépréciation des AAC	1 209 557	1 041 154
Total net	9 214 328	9 844 419

III.6. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 3 363 809 Dinars contre le même solde au 31 Décembre 2012. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Régies d'avances et accreditifs (supérieurs à 3 mois)	3 306 731	3 306 731
Blocage Saisie Arrêt	57 078	57 078
Total	3 363 809	3 363 809

III.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 5 929 561 Dinars contre 5 340 447 Dinars au 31 Décembre 2012. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Caisses	20 714	83 496
Régies d'avances et accreditifs (inférieurs à 3 mois)	1 855 000	214 000
Chèques à encaisser	3 498 693	4 694 180*
Banques	555 154	348 770
Total	5 929 561	5 340 447

(*) Données retraitées à des fins comparatives

III.8. Capitaux propres

Les capitaux propres présentent au 31 Décembre 2013 un solde négatif de 145 811 884 Dinars contre un solde négatif au 31 Décembre 2012 de 129 036 361 Dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit:

	Capital Social	Réserve légale	Réserve spéc. d'investissement	Réserve spéciale	Actions Propres	Autres capit. propres	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2011	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 765 564	(38 848 223)	(78 900 020)	(14 560 736)	(107 222 754)
Affectation de résultat de l'exercice 2011 suivant la décision de l'AGO du 19/06/2012							(5 713 972)	(8 846 763)	14 560 736	
Subvention d'investissement - Quote part de l'exercice						25 000 (15 512)				
Résultat net de l'exercice									(19 311 551)	
Solde au 31 décembre 2012 avant retraitement	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 775 052	(44 562 195)	(87 746 784)	(19 311 551)	(126 524 817)
Effets des modifications comptables							(2 419 982)		(91 562)	
Solde au 31 décembre 2012 après retraitement	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 775 052	(46 982 177)	(87 746 784)	(19 403 113)	(129 036 361)
Affectation de résultat de l'exercice 2012 suivant la décision de l'AGO du 21/06/2013							(10 705 320)	(8 606 231)	19 311 551	
Subvention d'investissement - Quote part de l'exercice						12 500 (16 762)				
Effets des modifications comptables							(91 562)		91 562	
Résultat net de l'exercice									(16 771 261)	
Solde au 31 décembre 2013	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 770 790	(57 779 058)	(96 353 015)	(16 771 261)	(145 811 884)

(1) L'AGE du 30/06/2008 a décidé d'augmenter le capital de la STIP de 42 078 240 Dinars pour le porter de 12 623 472 à 54 701 712 Dinars par l'émission de 14 026 080 actions nouvelles de 3 Dinars chacune (en numéraire) à libérer intégralement à la souscription. Cette augmentation n'est pas encore réalisée.

(2) Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 19 mars 2002, correspondent à 32 845 actions représentant 0,78% du total des actions en circulation

III.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 32 546 850 Dinars contre un solde de 38 828 760 Dinars au 31 Décembre 2012. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit:

BAILLEURS DE FONDS	Durée	Franchise	Solde au 31/12/2013			Total
			à + d'un an	à - d'un an	échus impayés	
CREDITS NON RENEGOCIES						
STB Crédit : 2 063 027,120	15 ans	3 ans	429 797	171 919	1 461 311	2 063 027
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	543 623	197 681	1 630 868	2 372 171
STB Crédit : 3 358 906,778	15 ans	3 ans	699 772	279 909	2 379 226	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	301 474	100 491	803 930	1 205 895
STB Crédit : 2 372 546,236	15 ans	2 ans	547 511	182 504	1 596 906	2 328 920
STB Crédit : 2 627 453,764	15 ans	2 ans	606 335	202 112	1 768 478	2 576 926
STB Crédit : 5 000 000,000	7 ans	-	-	-	3 928 571	3 928 571
BFT Crédit : 3 000 000,000	7 ans	2 ans	-	-	3 000 000	3 000 000
BNA Crédit : 8 424 000,000	7 ans	2 ans	-	-	8 424 000	8 424 000
BNA Crédit : 1 576.000,000	7 ans	-	-	-	1 576 000	1 576 000
BNA Crédit : 4 410 000,000	18 mois	-	-	-	3 805 723	3 805 723
BIAT Crédit : 2 500 000,000	7 ans	2 ans	-	-	2 500 000	2 500 000
BH Crédit : 247 000,000	10 ans	-	22 664	42 660	10 135	75 459
AIL Crédit leasing (contrat n°4151/2012)	3 ans	-	12 593	13 979	-	26 572
AIL Crédit leasing (contrat n°1115/2013)	3 ans	-	65 395	54 963	-	120 358
CNSS Crédit : 32 500,000	60 mois	3 ans	32 500	-	-	32 500
CREDITS RENEGOCIES						
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans	-	1 288 017	467 621	-	1 755 637
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche à remboursement in fine)	In fine	-	2 912 687	-	-	2 912 687
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)	-	-	3 765 624	-	-	3 765 624
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	6 952 235	82 765	-	7 035 000
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans	-	-	1 566 667	-	1 566 667
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)	-	-	4 180 787	-	-	4 180 787
BTK 6 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 ans	6 mois	1 571 433	1 714 284	142 857	3 428 574
BTK 892 393,392 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	4 ans	6 mois	233 736	254 964	33 904	522 604
BTK 3 000 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)	-	-	3 000 000	-	-	3 000 000
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans	-	-	1 013 913	-	1 013 913
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans	-	3 091 667	88 333	-	3 180 000
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)	-	-	2 289 000	-	-	2 289 000
Total			32 546 850	6 434 764	33 061 909	72 043 523

III.10. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 844 649 Dinars contre 971 313 Dinars au 31 Décembre 2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts et dettes assorties C.P Etat (*)	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	-	126 663
Total	844 649	971 313

(*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la STIP et qui provient d'un don Italien.

III.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 3 542 707 Dinars contre 3 577 309 Dinars au 31 Décembre 2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Provisions pour risques douaniers	182 391	882 420
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2 568 412	2 511 544
Autres provisions pour risques et charges	791 905	183 345
Total	3 542 707	3 577 309

(*) Données retraitées à des fins comparatives

III.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 9 428 045 Dinars au 31 Décembre 2013 contre 8 373 396 Dinars au 31 Décembre 2012. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
Fournisseurs locaux	2 750 656	2 623 523
Fournisseurs étrangers	1 013 458	1 898 608
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	791	791
Fournisseurs, effets à payer	617 468	987 086
Fournisseurs, factures non parvenues	4 655 348	2 473 066
Total des fournisseurs d'exploitation	9 037 721	7 983 073
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>		
Fournisseurs locaux	118 994	118 994
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	245 775	245 775
Total des fournisseurs d'immobilisations	390 324	390 324
Total	9 428 045	8 373 396

III.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 46 578 926 Dinars contre 33 726 913 Dinars au 31 Décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Clients R.R.R. à accorder	10 539 078	9 841 438
Ristournes à rembourser à MAAP	1 547 777	1 411 025
Fonds social	991 787	1 292 428
Personnel	2 570 824	2 809 553
Etat, impôts et taxes	20 620 341	10 070 620
Société du groupe SOMACOP Plus	-	10 173
Société du groupe SMTP	71 857	-
Associés, dividendes à payer	725 464	725 464
Caisse Nationale de sécurité sociale	5 703 868	5 044 942
Administrateurs, tantièmes à payer	94 462	94 462
Jetons de présence à payer	186 140	176 140
Produits constatés d'avance	3 489 951	2 250 536
Autres créiteurs divers	37 376	132
Total	46 578 926	33 726 913

III.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 141 614 837 Dinars contre 139 664 187 au 31 Décembre 2012. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Échéances à moins d'un an sur emprunts	6 434 764	6 271 296
Échéances impayées	33 061 909	31 533 384
Emprunts courants	26 044 343	35 718 696
Intérêts courus	30 286 235	24 379 340
Banques passif	45 787 587	41 761 470
Total	141 614 837	139 664 187

Les échéances à moins d'un ainsi que les échéances impayées sur emprunts sont détaillées, par bailleur de fonds, au niveau de la note III.9. Emprunts et dettes assimilées.

III.15. Revenus

Les revenus réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 s'élèvent à 94 810 173 Dinars contre 98 538 402 Dinars réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	2013	2012
Ventes locales des produits finis	63 301 878	66 682 546
Ventes locales des produits intermédiaires	343 010	539 317
Ristournes sur ventes locales	(4 904 541)	(6 334 797)
Total des ventes locales	58 740 347	60 887 066
Ventes à l'export des produits finis	36 073 352	37 980 793
Ristournes sur ventes à l'export	(3 526)	(329 457)
Total des ventes à l'export	36 069 826	37 651 336
Total	94 810 173	98 538 402

III.16. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 à 260 538 Dinars contre 254 034 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2013	2012
Revenus des immeubles	74 228	70 089
Ventes des déchets	139 906	140 678
Quote part des subventions d'investissement inscrite au Rt	16 762	15 512
Autres produits	29 642	27 756
Total	260 538	254 034

III.17. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 à 56 648 871 Dinars contre 66 350 843 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012. Le détail de ces achats se présente comme suit :

Désignation	2013	2012
Achats d'approvisionnements	44 410 943	55 701 941
Achats de fournitures et matières consommables	5 734 540	6 114 053
Achats non stockés de matières et fournitures	4 453 049	4 406 856
Variation de stocks des autres approvisionnements	1 870 014	130 789
Variation de stocks de matières premières et fournitures	180 326	(2 795)
Total	56 648 871	66 350 843

III.18. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 à 22 982 197 Dinars contre 22 016 477 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2013	2012 (*)
Salaires	17 639 281	16 885 346
Charges sociales	4 297 598	4 171 993
Primes	303 688	252 558
Cotisations au fonds social	232 982	220 808
Frais de cantine	424 160	373 370
Médecine de travail	27 621	20 841
Indemnités de départ à la retraite	56 868	91 562
Total	22 982 197	22 016 477

(*) Données retraitées à des fins comparatives

III.19. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 10 853 936 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 contre 8 292 177 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012. Le détail se présente comme suit :

Désignation	2013	2012
Dotations aux amortissements des immobilisations	8 614 120	8 644 366
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	747 473	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	199 187	442 116
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	1 760 354	2 480 161
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	168 403	234 509
Dotations aux provisions pour risques et charges	790 951	966 816
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(81 042)	(1 060 190)
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(265 341)	(329 823)
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	(197 750)	(266 255)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(882 420)	(2 819 525)
Total	10 853 936	8 292 177

III.20. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 4 083 093 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 contre 3 777 948 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2013	2012
Frais et commissions bancaires	1 060 608	1 037 007
Primes d'assurances	1 357 422	777 169
Entretiens et réparations	154 234	251 129
Frais de gardiennage	9 729	38 335
Frais postaux et de télécommunication	102 152	106 385
Charges locatives	107 769	103 772
Frais de transport sur ventes	307 438	455 203
Missions et réceptions	94 898	73 881
Relations publiques	92 404	113 003
Impôt et taxes	413 047	319 243
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	201 848	417 544
Formation professionnelle	134 686	37 113
Autres charges diverses ordinaires	46 856	48 166
Total	4 083 093	3 777 948

III.21. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 à 12 948 850 Dinars contre 11 779 635 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2013	2012
Intérêts de retard sur crédits d'investissement et d'exploitation	5 166 259	5 026 929
Intérêts sur emprunts d'investissement	1 375 946	1 278 886
Intérêts débiteurs des comptes courants bancaires	3 476 544	3 099 699
Intérêts sur crédits d'exploitation	1 163 596	1 204 961
Intérêts sur escomptes des effets recevoir	229 853	199 910
Intérêts sur financement des exportations	848 221	275 010
Intérêts sur crédits de financement des stocks	49 600	4 444
Pénalités et intérêts de retard (fiscal, social, douane,...)	902 538	380 627
Intérêts créditeurs des comptes courants bancaires	(264 360)	(262 944)
Pertes et gains de change non réalisés	(13 047)	(302 518)
Pertes et gains de change réalisés	13 699	874 630
Total	12 948 850	11 779 635

III.22. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, à 153 162 Dinars contre 375 398 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012. Le détail de ces gains se présente comme suit :

Désignation	2013	2012
Produits nets sur cessions d'immobilisations	133 384	-
Gains sur abandons de créances	-	368 948
Autres gains ordinaires	19 778	6 450
Total	153 162	375 398

III.23. Trésoreries de début et de fin de période

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2013 présente un solde créditeur de 39 858 026 Dinars contre un solde de même nature de 25 812 746 Dinars à la date de clôture de l'exercice 2012. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Liquidités en banques	555 154	348 770
Espèces en caisses	20 714	83 496
Chèques à encaisser	3 498 693	15 302 458
Régies d'avances et accreditifs (inférieurs à 3 mois)	1 855 000	214 000
Découverts bancaires	(45 787 587)	(41 761 470)
Total	(39 858 026)	(25 812 746)

IV. Eléments d'appréciation permettant la comparabilité

- Indemnité de départ à la retraite

Antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite n'étaient pas provisionnés.

Lesdits engagements relèvent des avantages postérieurs à l'emploi et font partie intégrante des "régimes à prestations définies", c'est-à-dire des régimes par lesquels l'employeur s'engage sur un montant prévu conventionnellement, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié : engagement dit « de résultat ».

Les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite présentent les caractéristiques suivantes :

- Elles sont obligatoires en vertu de l'engagement pris par la société de les octroyer ;
- Elles sont versées en une fois sous forme de capital ;
- Elles ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite.

De part leurs caractéristiques susvisées, les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite constituent, pour la société, et au sens des normes comptables en vigueur, un passif dont le montant et l'échéance sont incertains et justifient, en conséquence, leur constatation sous forme de provisions pour risques et charges.

La non comptabilisation d'une provision pour engagements liés aux indemnités de départ à la retraite a eu pour effet de situer les charges comptabilisées lors des exercices antérieurs à 2013 (coûts des services rendus et coût financier lié à l'actualisation des engagements) en deçà de leur niveau réel à concurrence de 2.511.544 DT dont 2.419.982 DT imputables aux exercices antérieurs à 2012.

La correction, en 2013, de l'incidence de cette situation a donné lieu, conformément au traitement rétrospectif exigé dans pareilles circonstances, par la norme NC 11 relative aux modifications comptables, à :

- L'ajustement négatif des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, à hauteur de 2.511.544 Dinars dont 2.419.982 Dinars impactant les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2012.

- Le retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ce retraitement n'a été effectué que pour les besoins de comparaison et ne conduit, en aucun cas, à modifier les états financiers publiés au titre du même exercice.
- **Chèques à encaisser**

Antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, les chèques à encaisser figuraient à l'actif du bilan, en totalité, parmi les « Liquidités et équivalents de liquidités ».

Un changement de méthode de présentation a eu lieu en 2013 et a consisté à présenter les chèques à encaisser reçus des clients à la date de clôture de l'exercice et non encore versés en banques jusqu'au 31 janvier 2014, à l'actif du bilan, parmi les « Clients et comptes rattachés ».

Le changement, en 2013, de cette méthode de présentation a donné lieu au retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ce retraitement, qui a porté sur la somme de 10.608.278 Dinars, n'a été effectué que pour les besoins de comparaison et ne conduit, en aucun cas, à modifier les états financiers publiés au titre du même exercice.

V. Engagements hors bilan

1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés					
a) Garanties réelles					
• Hypothèques					
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)		ATB, UBCI		Attijari B	
• Nantissements					
Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		BTK, STB et Attijari B	
b) Effets escomptés et	3 653 744	ATB, BNA et			

non échus		BH		
TOTAL	3 653 744			
2 - Engagements reçus				
a) garanties personnelles				
• Cautions personnelles	11 100 000			
Caution accordée par un client	1 000 000	SPG		
Caution accordée par un client	1 500 000	SPG		
Caution accordée par un client	3 000 000	SPG		
Caution accordée par un client	2 000 000	STPCI		
Caution accordée par un client	1 200 000	SOCOP		(2 087 927)
Caution accordée par un client	400 000	Gros Pneus		
Caution accordée par un client	1 000 000	CSPD		
Caution accordée par un client	1 000 000	SNP		(6 151 264)
• Cautions bancaires	200 000			
Caution accordée par un client	200 000	Sté JOMAA		
b) Garanties réelles				
• Hypothèques	4 400 000			
Hypothèque sur titre foncier n° 39984 (1 ^{er} rang)	200 000	JOMAA ET CIE		
Hypothèque sur titre foncier n° 48957 (1 ^{er} rang)	50 000	JOMAA ET CIE		
Hypothèque sur titre foncier n° 75959 (1 ^{er} rang)	800 000	JOMAA ET CIE		
Hypothèque sur titre foncier n° 34391 (vente en cours)	500 000	SOCOP		(2 087 927)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282 (affaire en cours)	300 000	SOCOP		(2 087 927)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE		
Hypothèque 1 ^{er} rang (Zone industrielle Charguia)	1 700 000	STPCM		(1 886 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP		(6 151 264)
• Nantissements	2 868 811			

Contrat de nantissement sur 4 fonds de commerce	1 246 000	JOMAA ET CIE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	922 811	JOMAA ET CIE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM			(1 886 092)
TOTAL	18 568 811				
3 - Engagements réciproques					
• Cautions bancaires au profit de la douane	10 662 028	BNA, BH, BIAT, BFT, UIB, BT, UBCI			
TOTAL	10 662 028				

2- Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti
• Emprunts d'investissement	72 043 523
AMEN BANK	12 782 454
BFT	3 000 000
BH	75 459
BIAT	2 500 000
BNA	13 805 723
Attijari BANK	8 433 948
BTK	6 951 178
STB	17 832 418
UIB	6 482 913
CNSS	32 500

VI. Eventualités

1- La société a fait l'objet, au cours des premiers mois de l'année 2014, d'un contrôle fiscal couvrant les années 2011 et 2012 au titre de l'impôt sur les sociétés, des acomptes provisionnels, de la TVA, de la retenue à la source, de la TFP, de la contribution au FOPROLOS, de la TCL et de la taxe au profit du FODEC. Les résultats de ce contrôle fiscal ne sont pas encore notifiés à la société.

2- Dans le cadre de la privatisation de la société par ouverture de son capital à des investisseurs stratégiques, la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux arrêtés, à la

même date, par certaines banques ayant confirmé les dits engagements dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas conclu des arrangements avec la STIP ou actualisé leurs engagements a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de ces banques au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 198.000 DT et -903.000 DT. Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2013, n'ont pu être mis à jour en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers ces banques.

VII. Informations sur les parties liées

A- Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées réalisées par la STIP se détaillent comme suit :

a) Transactions avec la SMTP Amine

- La réalisation, au cours de l'exercice 2013, de ventes à la SMTP Amine pour un montant de 12.906.232 DT (correspondant à la contrevaletur de 67.289.591 MAD). La créance de la STIP envers la SMTP Amine s'élève à la date du 31/12/2013 à 54.777.385 MAD, soit 11.010.802 DT (convertie au cours de clôture).
- Le montant des ristournes à accorder sur les ventes à la SMTP Amine s'élève au 31/12/2013 à 30.352.159 MAD, soit 6.101.088 DT (converti au cours de clôture).
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2012 a porté sur 28 314 DT.
- La facturation à la SMTP Amine des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2013 pour la somme de 59.713 DT. La créance envers la SMTP Amine en raison des refacturations des frais de mission et de déplacement au Maroc ainsi qu'au titre des intérêts sur comptes courants associés débiteurs s'élève au 31/12/2013 à 6.992.902 MAD soit 1.405.643 DT (convertie au cours de clôture).

b) Transactions avec la SOMACOP

- La réalisation, au cours de l'exercice 2013, de ventes à la société SOMACOP pour un montant (hors ristournes) de 14.311.852 DT HTVA. La créance de la STIP envers la société SOMACOP s'élève à la date du 31/12/2013, compte tenu des chèques à encaisser, à la somme de 3.172.536 DT provisionnée à hauteur de 958.744 DT.
- L'octroi de 4 ristournes trimestrielles (dite pour grossistes) à la société SOMACOP qui s'élèvent, au titre de l'exercice 2013, à la somme totale de 932.291 DT HTVA dont 600.000 DT HTVA non encore servis à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2013, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de leur octroi) de deux ristournes additionnelles complémentaires sur le chiffre d'affaires des pneumatiques

Amine de l'usine I réalisé pendant la période allant du 1/9/2013 au 31/12/2013, récompensant, pour la première, les clients fidèles à Amine leur assurant un maintien sur le marché, et pour la deuxième, le chiffre d'affaires réalisé en 2013, et ce pour les sommes respectives en HTVA de 85.442 DT et 227.847 DT non encore servis à la date de clôture de l'exercice.

- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2013 à ce titre s'est élevé à 22.628 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2013 à la SOMACOP s'élèvent à 77.192 DT.
- Le détachement du personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2013 à la STIP s'élèvent à 14.414 DT.
- La facturation à la société SOMACOP des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2013 pour la somme de 774 DT.
- La facturation, en 2013, pour un montant HTVA de 200 000 DT, des intérêts relatifs à la convention de compte courant associés de 4.200.000 DT alimenté en nature (pneus), rémunéré au taux fixe de 8% et constitué de 2 lots : un 1er lot de 2 500 000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2ème lot de 1 700 000 DT qui a été déjà remboursé.
- La prestation d'une d'assistance informatique et comptable à la société SOMACOP. Les montants HTVA ainsi facturés par la STIP au cours de l'exercice 2013 se sont élevés respectivement à 11.890 DT et 5.586 DT.

c) Transactions avec la SOMACOP Plus

- La location par la STIP à la SOMACOP plus d'un dépôt sis à Ksar Saïd, Tunis. Le loyer facturé en 2013 à ce titre s'est élevé à 51.600 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP Plus. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2012 se sont élevées à 29.438 DT.
- La facturation d'un montant de 2.394 DT relatif à une prestation d'assistance comptable fournie par la STIP à la SOMACOP Plus.

d) Transactions avec d'autres parties liées

Il s'agit du contrat de leasing conclu avec l'AIL, ayant un administrateur commun avec la STIP, en vertu duquel une location financement portant sur des matériels de transport a été consentie à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 8,5%. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ce financement ont totalisé, en 2013, la somme de 8.371 DT.

B- Rémunérations des dirigeants

B1- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués de la rémunération du Président Directeur Général Lamine Cherni qui comprend :

a- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

1- des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 19 juin 2012, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :

- o Deux voitures de fonction,
- o Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- o Une prise en charge des prestations téléphoniques.

2- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

b- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 3 juillet 2012, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

B.2- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Lamine Cherni	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13
Avantages à court terme	154.782	13.313
Avantages postérieurs à l'emploi	12.858	19.707
TOTAL	167.640	33.020

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Lamine Cherni	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13
Avantages à court terme	2.118	150
TOTAL	2.118	150

VIII. Note sur les événements postérieurs

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 16 avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

IX. Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Produits		Charges		Soldes	31-déc 2013	31-déc 2012 *
Revenus et autres prod. d'exploita. Production stockée Production immobilisée Transfert de charges	95 070 712	Déstockage de production	4 332 861			
Total	95 070 712	Total	4 332 861	Production	90 737 850	92 205 767
. Production	90 737 850	Achats consommés	56 648 871	. Marge sur coût matières	34 088 979	25 854 924
. Marge sur coût matière	34 088 979	Autres charges externes	3 670 046	. Valeur ajoutée brute	30 418 933	22 396 218
		Impôts et taxes Charges de personnel	413 047 22 982 197			
. Valeur ajoutée brute	30 418 933	Total	23 395 243	. Excédent (Insuffisance) brute d'exploitation	7 023 690	60 500
Excédent (Insuffisance) brute d'exploitation	7 023 690	Autres charges ordinaires	0			
Autres produits ordinaires	153 162	Charges financières	12 948 850			
Produits financiers	0	Dotations aux amort et aux provisions	10 853 936			
Transfert et reprise de charges	0	Impôts sur les sociétés	145 327			
Total	7 176 852	Total	23 948 113	. Résultat des activités ordinaires	-16 771 261	-19 403 113
Gains extraordinaires		Résultat négatif des activités ordinaires	-16 771 261			
Effet positif des modifications comptables		Pertes extraordinaires				
		Effet négatif des modifications comptables	-2 511 544			
Total	0	Total	-19 282 805	Résultat net après modifications comptables	-19 282 805	-21 823 095

* Données retraitées à des fins comparatives